

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes VAL DE GATINE**  
**Place Porte Saint-Antoine**  
**79220 CHAMPDENIERS**

**délibération :**  
**D\_2023\_10\_18**

Nombre de délégués en  
exercice : 46

Présents : 32

Votants : 38

**Objet : Réhabilitation**  
**Ombrelle Mission maîtrise**  
**d'oeuvre Avenant 2**

L' an deux mille vingt trois, le mardi 12 décembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 05 Décembre 2023

**Titulaires** : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSAULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur FAVREAU Jacky

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur CÉLÉRAU Florent, Monsieur CREON Martial

**Pouvoirs :**

Madame ARNAUD Magdalena a donné pouvoir à Madame TAVERNEAU Danielle  
Monsieur MOREAU Loïc a donné pouvoir à Madame JUNIN Catherine  
Monsieur ATTOU Yves a donné pouvoir à Monsieur JEANNOT Philippe  
Monsieur DUMOULIN Guillaume a donné pouvoir à Madame SAUZE Magalie  
Madame GOURMELON Catherine a donné pouvoir à Monsieur PETORIN Patrick  
Monsieur MEEN Dominique a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine

**Absent(s)** : Monsieur FRERE Fabrice, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur CAILLET Patrick, Madame BIEN Michèle

**Excusé(s)** : Madame ARNAUD Magdalena, Monsieur BARANGER Johann, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Monsieur MEEN Dominique

**Secrétaire de Séance** : Madame Christiane BAILLY

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9

Vu le code de la commande publique

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur

Vu sa compétence « Création et gestion de multiaccueil ou de halte-garderie à St Pardoux-Soutiers

Vu le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un multiaccueil comprenant la réhabilitation et l'extension de la halte-garderie l'Ombrelle à St Pardoux-Soutiers attribué à la SARL C+M Architectes et notifié le 24 avril 2023 pour un montant initial de 85 424,32 ht (102 509, 18€ ttc)

Vu l'avenant n°1 en date du 21.09.2023

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 17.10.2023 validant l'avant-projet sommaire

Considérant les études réalisées par l'archtecte C+M

Considérant qu'il serait judicieux de réaliser un audit complémentaire pour répondre aux objectifs du Fonds vert en matière de gain énergétique et GES

Considérant l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre présenté par le cabinet C+M Architectes pour la réalisation d'une mission complémentaire de calcul thermique

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **De valider la demande de mission complémentaire**

- **D'accepter l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre présenté par C+M Architecte pour la réalisation**

d'une mission complémentaire de calcul thermique pour un montant estimé à 1 920 € ht (2304 € ttc)  
- D'autoriser M. le Président à signer l'avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'œuvre initial.

**Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0**

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour,  
mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance  
Christiane BAILLY

Emis le 12/12/2023  
Publié le 15/12/2023  
Transmis en sous-préfecture le 19/12/2023

Certifié conforme  
Le Président  
Jean-Pierre RIMBEAU

